



**Communiqué de presse
Diffusion immédiate**

Le projet de loi 94 : L'Afeas félicite l'action du gouvernement.

Montréal, mercredi 24 mars 2010 – L'Afeas félicite l'initiative du gouvernement du Québec qui dépose ce matin le projet de loi 94 - *Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements.*

L'Afeas appuie sans réserve le projet de loi 94 qui met de l'avant l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect de la neutralité de l'État québécois. Elle accueille favorablement les balises mises en place pour l'ensemble des institutions québécoises. Cela permettra aux gestionnaires de l'État de répondre de façon cohérente aux demandes qui leur sont faites, en termes d'accommodements raisonnables.

L'Afeas, tout en annonçant son intention de participer à la commission parlementaire future, souligne l'importance de poursuivre les discussions sur la question de la laïcité de l'État québécois.

* Note aux médias : La présidente de l'Afeas, Denise Thibeault, est disponible pour répondre aux questions des médias.

- 30 -

Source :

Hélène Cornellier

AFEAS

Bureau : 514 251-1636 – Cellulaire 514 791-9023

Pour connaître l'Afeas : www.afeas.qc.ca